

Date de la Convocation

03 octobre 2025

Date de l’Affichage

03 octobre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Représentés : 2

Objet de la délibération

Décision Modificative
N°2 au budget primitif
Pour régularisation
d’un titre sur exercice clos

L’an deux mille vingt-cinq, le dix octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M. Jean-Paul ANGLADE **1^{er} Adjoint**, M. Philippe BARRAULT, M. Grégory THIBAUD
Adjoints,
M. Pierre de MONTALEMBERT, Mme Marie CORNET-VERNET, Mme Pascale BACQUET, Mme Oriane PODEVIN, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS et REPRÉSENTES :

M Daniel MATHE représenté par M. Philippe BARRAULT
Mme Florence DECHELLE représentée par Mme Pascale BACQUET
Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Grégory THIBAUD

Le Conseil Municipal,

VU le budget primitif 2025 de la commune de Boissettes,

VU la demande de la régularisation du titre n°45 du bordereau n°121 sur l’exercice 2024 clos par le Trésor Public pour erreur d’imputation au compte 13151, ce titre concernant le versement de la subvention du Fonds de concours 2024

VU la Décision Modificatrice n°1 voté le 4 juillet 2025 par le Conseil Municipal

DÉCIDE, à l’unanimité, d’effectuer la Décision Modificative n°2 suivante :

-Section Fonctionnement :

Chapitre 11 – compte 60618 + 33 611,00 €

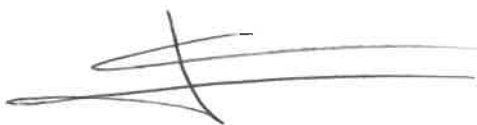
-Section investissement :

Chapitre 13 – en recette - compte 13251 + 33 611,00 €

Fait à Boissettes 10 octobre 2025

Secrétaire de séance

Grégory THIBAUD



Le Maire

Thierry SEGURA

